

CADRE RESERVE A BERRYZ ASSOCIATION -NE RIEN INSCRIRE-

	1 ^{er} paiement	2 ^e paiement	3 ^e paiement	4 ^e paiement
CHEQUES				
ESPECES				

Voir règlement intérieur pour les paiements en plusieurs fois



2
0
2
2
/
2
0
2
3

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal :

Ville :

Portable :

Mail :

CONTACT A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom & Prénom:

Portable :



COURS	TARIFS <i>Du 12/09/22 au 16/06/23</i>	CHOIX
COURS DEBUTANTS		
AFRO DANCE - <i>mercredi 21h à 22h</i>	255 €	<input type="checkbox"/>
GYAL - <i>jeudi 20h à 21h</i>	255 €	<input type="checkbox"/>
DANCEHALL - <i>jeudi 21h à 22h</i>	255 €	<input type="checkbox"/>
COURS NIVEAU 2		
AFRO DANCE - <i>lundi 20h15 à 21h15</i>	255 €	<input type="checkbox"/>
GYAL - <i>lundi 21h15 à 22h30</i>	320 €	<input type="checkbox"/>
DANCEHALL - <i>mardi 21h à 22h15</i>	320 €	<input type="checkbox"/>
COURS TOUS NIVEAUX		
HEELS - <i>jeudi 21h15 à 22h15</i>	255 €	<input type="checkbox"/>

CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION

FORMULE 2 COURS	- 30 %	<input type="checkbox"/>
FORMULE 3 COURS	- 38 %	<input type="checkbox"/>
FORMULE 4 COURS	- 45 %	<input type="checkbox"/>
TOTAL	

J'accorde la permission à Berryz Association d'utiliser les photos ou vidéos de moi à des fins de relations publiques (site internet et réseaux sociaux...).

- Oui
- Non

Je m'engage à respecter le règlement intérieur et atteste que ma condition physique et mon état de santé me permettent de pratiquer les danses et activités physiques proposées au sein de l'association BERRYZ.

Fait à le / /

Signature du **représentant légal**



REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1- Paiements

L'association Berryz propose des **facilités de paiement**, permettant aux pratiquants de régler en plusieurs fois :

- **1 paiement à effectuer le jour de l'inscription**

- **3 échéances** mensuelles par **carte bancaire** via la billetterie en ligne ou **chèques** encaissés le 10 du mois avec un dernier encaissement en **janvier** ou par **espèces** en 3 versements avant le 31/01/2022 avec dépôt de chèque de caution.

Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables (sauf pour inaptitudes médicales ou force majeure) ni fractionnables.

Toute année commencée est intégralement due.

ARTICLE 2- Condition physique et état de santé

Chaque pratiquant atteste en validant le règlement intérieur, que **son état de santé et sa condition physique lui permettent de pratiquer les activités proposées par l'association**. En cas de doute, nous vous prions de bien vouloir consulter un professionnel de santé afin d'établir un certificat de non contre-indication à la pratique de l'activité souhaitée.

ARTICLE 3- Cours de danse

Les cours sont dispensés du **12/09/2022 au 16/06/2023 hors vacances scolaires et jours fériés**.

Aucune tenue particulière n'est exigée pour la pratique de la danse cependant il est obligatoire d'avoir **une tenue adaptée à la pratique sportive**.

Le port de **chaussures propres est obligatoire** dans la salle de danse.

Lors du cours, il est interdit de manger ou de téléphoner afin de ne pas perturber le déroulement du cours. Au-delà de **20 minutes de retard, aucun pratiquant ne sera autorisé à entrer dans la salle de cours**.

En cas d'absence du professeur vous serez prévenus sur le **groupe facebook ou whatsapp et par sms**. Le cours sera reporté.

En cas de **couvre-feu ou de confinement** ne permettant pas l'accès à la salle de danse, **le programme sera adapté** en semaine si possible ou le weekend. Vous serez informés dès que possible de ce nouveau programme. Vous pourrez prétendre à un échange ou remboursement, en fin de saison uniquement et au prorata, si ce nouveau programme ne vous permet pas de pratiquer l'activité choisie.

Le pratiquant s'engage à ce que ni lui, ni ses proches, ni un représentant légal ne poursuivent l'association Berryz ou son personnel, en justice ou ne fassent une réclamation de quelque nature qu'elle soit en cas d'accident corporel, de vol ou dégradation de ses biens personnels. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'association se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le règlement général de l'association, portant atteinte aux personnes ou aux biens des autres adhérents et/ou de l'association.